

---

## **Informations générales sur le coût des études universitaires**

---

### **1) Droits d'inscription**

#### **a. Droits d'inscription ordinaires**

Les droits d'inscription ordinaires à une année d'études s'élèvent à 837,00 €.

#### **b. Droits d'inscription complémentaires**

En plus des droits d'inscription ordinaires, les étudiants hors Union européenne sont tenus de s'acquitter annuellement de droits complémentaires dont le montant sera précisé **dans la lettre d' « Autorisation d'inscription »** en cas d'acceptation.

Ces droits varient selon l'orientation d'études choisie : 3.095,00 € (A), 5.740,00 € (B) ou 9.295,00 € (C).

*Remarque :*

Ces droits ne sont toutefois pas demandés à l'étudiant qui vient effectuer un doctorat et une formation doctorale.

#### **c. Possibilités de dispenses de paiement des droits d'inscription complémentaires**

Dans un certain nombre de cas, l'Université dispense du paiement des droits d'inscription complémentaires.

Sont exonérés d'office :

- les boursiers d'organismes agréés par l'Université catholique de Louvain, comme des boursiers de la Communauté française de Belgique, d'ONG, d'Etats étrangers...
- les étudiants venant d'institutions d'enseignement avec lesquelles l'UCL a signé une convention spécifique
- les étudiants s'inscrivant à la faculté de théologie, à la demande de leurs supérieurs ecclésiastiques ou religieux
- les conjoints des étudiants qui bénéficient d'une dispense de paiement des droits d'inscription complémentaires

Peuvent introduire une demande d'exonération :

- les étudiants qui sont confrontés à des situations sociales, familiales ou politiques exceptionnelles
- les étudiants s'inscrivant à une formation qui est inexistante dans leur pays et qui apporte un bénéfice direct à la population de leur pays

**Les dossiers de demande de dispense sont à adresser au Vice-rectorat aux affaires étudiantes de l'UCL.**  
L'étudiant adressera sa demande par écrit et uniquement après avoir obtenu l' « Autorisation d'inscription ».

Université catholique de Louvain  
Vice-recteur aux affaires étudiantes  
Place de l'Université, 1  
1348 Louvain-la-Neuve  
BELGIUM

**2) Budget à prévoir**

**a. Conditions de séjour en Belgique – Autorisation de séjour provisoire (ASP)**

Pour introduire une autorisation de séjour provisoire (ASP) auprès du poste diplomatique ou consulaire belge de son pays, l'étudiant doit notamment apporter la preuve qu'il possède des moyens de subsistance suffisants. Le montant minimum exigé est de l'ordre de 560,00 € par mois.

**b. Budget annuel global à prévoir pour une année d'études**

Le montant minimum exigé pour la délivrance de l'ASP est cependant insuffisant pour assurer correctement les dépenses liées à une année d'études universitaires.

Pour un célibataire, le budget annuel global à prévoir - hors droits d'inscription - est évalué à environ **8.500,00 €** pour 12 mois. Il se répartit de la manière suivante :

- livres et matériel didactique	770,00 €
- frais d'installation	400,00 €
- logement (12 x 230,00 €)	2.760,00 €
- alimentation et hygiène (12 x 200,00 €)	2.400,00 €
- soins de santé (assurance et frais médicaux)	370,00 €
- habillement	720,00 €
- loisirs	480,00 €
- divers (frais téléphone, transport,...)	600,00 €

**8.500,00 €**

Pour les étudiants mariés ou ayant charge de famille, il faut prévoir un budget supplémentaire de **4.500,00 €** minimum par personne à charge.

+ droits d'inscription annuels, en fonction de votre situation :

Droits ordinaires (obligatoires) :	Droits complémentaires variant selon l'orientation choisie (le cas échéant) :			Total
	A	B	C	
837,00 €				<b>837,00 €</b>
837,00 €	3.095,00 €			<b>3.932,00 €</b>
837,00 €		5.740,00 €		<b>6.577,00 €</b>
837,00 €			9.295,00 €	<b>10.132,00 €</b>

Le **budget annuel global** dont vous devez disposer pour une année d'études se compose donc de :

- droits d'inscription : entre 800 et 10.000 €
- + dépenses à prévoir : environ 8.500 €
- + par personne à charge : environ 4.500 €

**Remarque :**

Pour certains programmes, des frais supplémentaires sont à prévoir (ex: les programmes interuniversitaires nécessitant des déplacements entre les différentes universités, cours d'été de français au CLL, etc. ).